



(c) OP 2023

**Taxe
d'apprentissage
campagne 2025**

L GRACE À VOUS !

L'ésadtpm a financé l'achat d'un studio de création graphique 3D permettant un enseignement spécifique des techniques numériques et plastiques.

L COORDONNÉES

École Supérieure d'Art
et de Design Toulon Provence
Méditerranée
2, Parvis des écoles
83000 Toulon

+33 (0)4 94 05 58 05
www.esadtpm.fr

Accompagnez l'art et le design



(c) esadtpm 2023

L'ÉSADTPM, 2024 EN QUELQUES CHIFFRES

185 étudiants en art et en Design

33 enseignants permanents

18 agents administratifs et techniques

Environ 80 artistes, universitaires, écrivains, théoriciens, designers intervenant chaque année.

Bac + 3 Licence / DNA Art
Bac + 3 Licence / DNA Design
Bac + 5 Master / DNSEP Art

Un bâtiment de 4000 m² au cœur de la ville de Toulon

5 plateaux d'études de 300 m² chacun, 19 ateliers techniques, du bois au numérique en passant par la lithographie, la reliure, le son ...
1 galerie de 300 m² au cœur de l'école, 1 galerie de 60 m² au cœur de Toulon, 1 bibliothèque spécialisée de 12 000 ouvrages, au sein de la Médiathèque Chalucet.

Avec des débouchés ouvrant des parcours aussi variés que la création artistique, le design, le design d'aménagement, la médiation artistique et culturelle, la régie artistique, la communication, le graphisme, l'illustration, la photographie, la vidéo, la décoration, la scénographie, l'enseignement, l'audiovisuel, l'écriture...

LA TAXE D'APPRENTISSAGE UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE !

La taxe d'apprentissage est un impôt dédié au financement de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles initiales.

Ce dispositif concerne toute entreprise dont le siège social se situe en France, soumise à l'impôt sur le revenu ou les sociétés, et employant au moins un salarié.

Le solde de 13% de cette taxe peut être reversé, à votre choix, à un ou plusieurs établissements.

A compter de 2023, le solde de la taxe d'apprentissage sera transmis à l'URSSAF via la Déclaration Sociale Nominative (DSN).
Vous pourrez désigner l'établissement bénéficiaire de votre solde de la taxe d'apprentissage via le service dématérialisé mis en œuvre par la caisse des dépôts :
la plateforme de fléchage SOLTÉA, accessible de fin mai à fin août 2025.
www.soltea.gouv.fr/espace-public/

POURQUOI VERSER CETTE TAXE À L'ÉSADTPM ?

En 2025, le versement de votre taxe d'apprentissage nous permettra l'achat d'équipements multimédia et plus précisément de développer et de renouveler deux studios : un studio Son et un studio de Streaming.

COMMENT PAYER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Accédez à la plateforme SOLTEA et, grâce au moteur de recherche, retrouvez-nous au moyen des items suivants :

Nomination : Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée (ESADTPM),
Code UAI : 0830828Z,
SIRET : 20002752200024,
Localisation : Toulon,
Diplômes : DNA option Art et option Design code RNCP 37226
et DNSEP option Art code RNCP 36752.

CONTACT

Antonio Beney
Coordinateur budgétaire et comptable

abeney@esadtpm.fr
+33(0)4 94 05 58 05